

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA MATAPÉDIA
MUNICIPALITÉ DE SAYABEC

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sayabec tenue le lundi 5 octobre 2020, à 19 h 30, au centre communautaire de Sayabec, 6 rue Keable, à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Siège #1 : Monsieur Frédéric Caron;
Siège #2 : Madame Manon Lacroix;
Siège #3 : Monsieur Hugues Berger;
Siège #5 : Madame Marie Element;
Siège #6 : Monsieur Bruno Côté.

Absence motivée :
Siège #4 : Monsieur Patrick Santerre.

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur Marcel Belzile, maire. Monsieur Joël Charest, directeur général et secrétaire-trésorier, et madame Chimène Ngomanda, secrétaire-trésorier adjointe, sont aussi présents à cette séance.

Résolution 2020-10-235

Ordre du jour

Proposé par madame Manon Lacroix, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'accepter l'ordre du jour tel que reçu.

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA MATAPÉDIA
MUNICIPALITÉ DE SAYABEC

Réunion ordinaire
5 octobre 2020
Ordre du jour

1. Mot de bienvenue du maire et protocole de réunion;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Période de questions concernant des sujets hors de l'ordre du jour;
4. Dispense de lecture et adoption du procès-verbal de septembre 2020;
5. Comptes à accepter – Septembre 2020;
6. Administration :
 1. Suivi du maire;
 2. Compte courant :
 - a) Paiement des factures excédant 5 000 \$;
 - b) Modification à la résolution 2020-07-181;

3. TECQ :
 - a) 2014-2018 – Mandat Mallette;
 - b) 2019-2023 – Paiement de facture;
 4. Groupe RFP – 40^e anniversaire – Motion de félicitations;
 5. Photocopieur – Achat;
 6. Articles en vente par soumission;
 7. Chaudière biomasse :
 - a) Rapport d’inspection (dépôt);
 - b) Tableau comparatif des dépenses d’opération (dépôt);
 8. Redevances des parcs éoliens (dépôt);
 9. Gestion des infrastructures selon les paliers d’alerte (dépôt);
 10. Règlement 2020-08 – Gestion contractuelle – Avis de motion;
 11. Réservation de salle – Remboursement;
 12. Appui FQM contre une perte de pouvoir loi 67;
 13. Vente du lot 6 110 012;
7. Invitations et demandes d’appui :
 1. Recommandations du comité des dons – Aucune demande;
 2. Tremplin travail :
 - a) Colore ton village;
 - b) Une Halloween pas comme les autres;
 8. Sécurité publique :
 1. Rencontre régionale d’intervention en sécurité civile pour la COVID-19 – Suivi;
 9. Transport :
 1. Axe à double vocation (reporté);
 2. Asphaltage de rues;
 3. Travaux publics :
 - a) Nomination du chef d’équipe;
 - b) Jeannot Lemieux – Fin de la probation;
 10. Hygiène du milieu :
 1. ;
 11. Aménagement, urbanisme et développement :
 1. Dérogation mineure – Monsieur Sylvain Pouliot;
 2. Comité consultatif d’urbanisme – Nomination de monsieur Dany Ouellet;
 3. Modifications au plan d’urbanisme et au règlement de zonage – Mandat au service d’urbanisme;
 4. Plantation d’arbres – Comité de travail;
 12. Loisir et culture :
 1. Comité des jeux d’eau – Demande du 125^e;
 2. Sentiers Mic-Mac – Entente de gestion avec le Comité de développement;
 3. Centre de conditionnement physique – Demande de remboursement;
 13. Santé et bien-être :
 1. Table régionale famille – RQFA – Nomination;
 14. Projets d’investissement :
 1. Réfection de la route du Lac-Malcolm :
 - a) Règlement 2020-04 – Paiement de factures;
 - b) Directives de changements;
 - c) Dénonciation de contrat;

15. Affaires nouvelles :
 1. Remerciements;
 2. Sécurité routière;
 3. _____;
16. Période de questions;
17. Prochaine réunion – 9 novembre 2020;
18. Levée de la séance.

Période de questions :

Il est tenu une première période de questions au cours de laquelle les personnes présentes dans la salle sont invitées à poser leurs questions concernant des sujets hors de l'ordre du jour.

Résolution 2020-10-236

Procès-verbaux

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal à adopter, dans les délais prévus par la loi, permettant la dispense de lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Hugues Berger, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} septembre 2020 tel que rédigé.

Résolution 2020-10-237

Comptes à accepter

Proposé par monsieur Frédéric Caron, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'approuver le bordereau des dépenses du mois de septembre 2020 annexé au présent procès-verbal, pour un montant de 35 686.02 \$, comprenant les crédits budgétaires ou extrabudgétaires.

Je, soussigné Joël Charest, directeur général et secrétaire-trésorier, atteste que la Municipalité de Sayabec dispose des crédits suffisants pour assumer le paiement de ces dépenses.

Administration – Informations et suivi du maire :

6.1. Suivi du maire concernant différents dossiers.

Résolution 2020-10-238**Compte courant – Paiement
de factures excédant 5 000 \$**

Proposé par madame Manon Lacroix, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser le paiement des factures présentées au tableau ci-bas au cout total de 21 041.66 \$, taxes incluses, puisqu'individuellement, elles excèdent 5 000 \$.

Factures excédant 5 000 \$				
<u>Date</u>	<u>Fournisseur</u>	<u>Numéro de la facture</u>	<u>Description</u>	<u>Montant</u>
21 septembre 2020	Eurovia Québec Construction inc.	CA04.0.001800946	Rapiécage rue de l'Église	7 175.48 \$
18 aout 2020	Hach	229322	Port compt pour les eaux usées	7 197.63 \$
3 septembre 2020	Trane Canada	311107402	Contrat d'entretien pour 5 ans – 1 ^{er} sept. 20 au 31 aout 25 – 1 ^{re} année de versement	6 668.55 \$
<u>TOTAL</u>				<u>21 041.66 \$</u>

Par la même résolution, les conseillers municipaux autorisent que ces dépenses prévues au budget soient payées à même le budget courant au compte 500714.

Résolution 2020-10-239**Compte courant – Correction
de la résolution 2020-07-181**

CONSIDÉRANT la résolution 2020-07-181 au sujet du paiement des factures excédant 5 000 \$;

CONSIDÉRANT qu'une erreur s'est glissée dans le numéro de facture de la cinquième ligne du tableau;

Il est proposé par monsieur Bruno Côté, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec de modifier, à la cinquième ligne du tableau, colonne « numéro de facture », « 22722 » pour « 22747 ».

Résolution 2020-10-240**Administration – TECQ
2014-2018 – Mandat Mallette**

Proposé par madame Marie Element, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'accorder le mandat d'audit pour la reddition de comptes de la TECQ 2014-2018 à la firme Mallette – Bureau de Mont-Joli.

Résolution 2020-10-241**Administration – TECQ
2019-2023 – Paiement de
facture**

Proposé par monsieur Frédéric Caron, conseiller, et résolu

unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser le paiement de la facture 60667124 de la firme Tetra Tech QI inc. au cout total de 485.78 \$, taxes incluses, pour des frais d'honoraires dans le cadre du projet de réfection de la rue Roger. Cette dépense est admissible au programme de la taxe d'accise 2019-2023.

Par la même résolution, les conseillers municipaux autorisent qu'une somme de 443.57 \$ comprenant le sous-total de la facture et 50 % de la TVQ soit remboursée à même la taxe d'accise 2019-2023. Le montant de la TPS ainsi que le 50 % restant de la TVQ pour un montant total de 42.21 \$ seront payés à même le budget courant au compte 500714 aux fins de réclamation gouvernementale.

Résolution 2020-10-242

**Administration – Groupe
RPF – 40^e anniversaire –
Motion de félicitations**

Proposé par monsieur Hugues Berger, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'offrir leurs plus sincères félicitations à l'entreprise Groupe RPF qui fête cette année son 40^e anniversaire de création. La municipalité de Sayabec est heureuse de souligner l'anniversaire de cette entreprise, l'un des fleurons de notre économie sayabécoise.

Résolution 2020-10-243

**Administration –
Photocopieur – Achat**

Proposé par monsieur Frédéric Caron, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser l'achat d'un photocopieur de marque Canon DX 6755i 2020 pour les bureaux administratifs de l'hôtel de ville. Le montant de la soumission proposée par le Centre bureautique s'élève à 14 395 \$, plus les taxes applicables.

Par la même résolution, les conseillers autorisent que cette dépense soit payée à partir du fonds de roulement de la municipalité pour un montant de 14 548.44 \$ sur une période de 10 ans à partir de 2021 jusqu'en 2030 pour un montant de 1 454.84 \$ par année.

Résolution 2020-10-244

**Administration – Articles en
vente par soumission**

Proposé par monsieur Bruno Côté, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser la vente des articles soumis au processus de vente par soumission le 1^{er} septembre dernier au plus haut soumissionnaire. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 25 septembre 2020 à 11 h 01 au centre communautaire et les résultats sont présentés dans les tableaux suivants :

Article 1 : Gratte réversible de marque TENCO avec oreilles détachables, couteaux déclenchables et attache rapide compatible avec une chargeuse John Deer.

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Montant de la soumission (taxes incluses)</u>
Les entreprises Plourde	2 052.30 \$

Article 2: Compresseur de marque General Electric (GE) modèle 5KC184AL192, 230 volts, 24 AMP, 3515 RPM, 60 HERTZ.

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Montant de la soumission (taxes incluses)</u>
Jason Gagné	250.25 \$
Ferme Sayabec 2010	287.44 \$
Michel Durette	500.00 \$
Martin Alain	392.61 \$
Machinerie Michelet	1 000.00 \$

Article 3: Surfaceuse de marque Zamboni, année 1990, série 04300, alimentation au propane, utilisable à l'extérieur, mais nécessitant un ajustement mécanique majeur pour un usage intérieur.

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Montant de la soumission (taxes incluses)</u>
Machinerie Michelet	2 000.00 \$

Article 4: Niveleuse de marque Caterpillar, année 1972, munie de quatre pneus neufs. Moteur défectueux.

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Montant de la soumission (taxes incluses)</u>
Martin Alain	3 124.71 \$
Machinerie Michelet	6 500.00 \$

Article 5: Rouleau compresseur de marque Vibrapac, année 1999.

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Montant de la soumission (taxes incluses)</u>
Michel Durette	250.00 \$
Machinerie Michelet	200.00 \$

-
- 6.7a. Monsieur Joël Charest, directeur général et secrétaire-trésorier, présente et dépose le rapport d'inspection effectuée sur le système de chaufferie à la biomasse.
- 6.7b. Monsieur Joël Charest, directeur général et secrétaire-trésorier, présente et dépose le tableau comparatif des dépenses de fonctionnement du système de chaufferie à la biomasse. Le tableau compare l'année 2020 avec l'année 2019 pour les mois de janvier à septembre.
- 6.8. Monsieur Joël Charest, directeur général et secrétaire-trésorier, présente et dépose le tableau des redevances pour les parcs éoliens.
- 6.9. Monsieur Joël Charest, directeur général et secrétaire-trésorier, présente et dépose le tableau de gestion des infrastructures municipales selon les différents paliers d'alerte.
-

Résolution 2020-10-245

**Règlement 2020-08
concernant la gestion
contractuelle – Avis de motion**

Madame Marie Element, conseillère, par la présente :

- donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement 2020-08 concernant la gestion contractuelle qui abrogera et remplacera le règlement 2019-06 précédemment adopté.

Résolution 2020-10-246

**Administration – Location de
salle – Remboursement**

CONSIDÉRANT les mesures mises en place par le gouvernement afin de limiter la propagation de la COVID-19 et l'incertitude quant à la location des salles pour la période des fêtes 2020;

CONSIDÉRANT que la location prise par madame Mireille Roy pour la salle au sous-sol de l'hôtel de ville pour le 31 décembre 2020, au cout de 40 \$, taxes incluses, a été payée par le reçu #182131;

CONSIDÉRANT que madame Roy désire annuler sa réservation et obtenir un remboursement;

Il est proposé par madame Marie Element, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'annuler la réservation effectuée par madame Mireille Roy pour la salle au sous-sol de l'hôtel de ville le 31 décembre prochain et de rembourser celle-ci pour un montant de 40 \$.

Résolution 2020-10-247

**Atteinte aux pouvoirs de
zonage des municipalités et à
la capacité des citoyens de se
prononcer sur la
réglementation de leur milieu
de vie**

CONSIDÉRANT l'opposition du milieu municipal concernant les intentions du gouvernement du Québec inscrites dans le projet de loi 49 déposé à l'automne 2019 de modifier le pouvoir de réglementation des municipalités en matière de zonage en ce qui a trait aux établissements d'hébergement touristique exploités dans les résidences principales (location de type Airbnb);

CONSIDÉRANT que cette modification législative aura comme effet de retirer aux municipalités le pouvoir d'interdire les locations de type Airbnb pour les résidences principales sur leur territoire, un pouvoir essentiel, notamment pour gérer les problèmes de nuisance découlant de ce type de location dans nos

communautés;

CONSIDÉRANT que la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Andrée Laforest, a inclus ces dispositions litigieuses dans le projet de loi 67, Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions, déposé à l'Assemblée nationale le 30 septembre 2020;

CONSIDÉRANT que le pouvoir d'adopter des règlements de zonage déterminant et encadrant les usages est un pouvoir fondamental confié aux municipalités, lié à leur responsabilité de gérer l'aménagement de leur territoire inscrite dans la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT l'importance pour les municipalités de pouvoir interdire les établissements d'hébergement touristique exploités dans des résidences principales (location de type Airbnb) dans les zones où cet usage pourrait être incompatible avec le milieu;

CONSIDÉRANT qu'il est inacceptable que le gouvernement du Québec envisage de retirer un pouvoir de zonage aux municipalités alors que l'Assemblée nationale a reconnu à plusieurs reprises leur responsabilité de maintenir un milieu de vie de qualité, sécuritaire et sain;

CONSIDÉRANT que cette intention du gouvernement va à l'encontre de la reconnaissance des gouvernements de proximité par l'Assemblée nationale en 2016;

CONSIDÉRANT que cette intention du gouvernement retire également aux citoyens la possibilité de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie, comme le prévoient les procédures lors d'un processus de modification au zonage dans une municipalité;

CONSIDÉRANT l'absence de motifs clairs du gouvernement du Québec pour retirer ce pouvoir de zonage aux municipalités avec projet de loi;

Il est proposé par madame Manon Lacroix, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec :

- Que le conseil municipal indique au gouvernement du Québec ainsi qu'aux membres de l'Assemblée nationale son opposition à l'article 81 du projet de loi 67, Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions, étant donné qu'il retire un pouvoir essentiel aux municipalités;
- Que le conseil municipal indique au gouvernement que cet article du projet de loi 67 est un affront aux gouvernements de proximité;
- Que le conseil municipal demande au gouvernement du Québec de

retirer l'article 81 du projet de loi 67 pour le laisser dans le projet de loi 49 pour laisser place à la discussion afin de trouver une solution raisonnable permettant aux municipalités de conserver leur pouvoir de zonage et d'assumer leur responsabilité de maintenir un milieu de vie de qualité, sécuritaire et sain, et de conserver le droit des citoyens de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie;

- Que copie de cette résolution soit envoyée au premier ministre du Québec, M. François Legault, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Mme Andrée Laforest, à la ministre du Tourisme, Mme Caroline Proulx, à la Cheffe de l'Opposition officielle, Mme Dominique Anglade, à la chef de la deuxième opposition, Mme Manon Massé, au chef de la troisième opposition, M. Pascal Bérubé, au député de notre circonscription et aux membres de la commission parlementaire sur l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale;
- Que copie de cette résolution soit également envoyée à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et aux médias de notre région.

Résolution 2020-10-248

**Administration – Vente du lot
6 110 012**

CONSIDÉRANT l'offre d'achat signée en juin 2017 entre la municipalité de Sayabec et RPF Ltée concernant le lot 6 110 012;

CONSIDÉRANT la résolution 2017-06-256 qui autorisait la vente qui ne s'est pas complétée;

CONSIDÉRANT l'ajout d'une clause de construction à l'intérieur d'un délai maximal de 60 mois suivant l'achat aux modalités déjà présentées;

Il est proposé par monsieur Hugues Berger, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser la vente du lot 6 110 012 d'une superficie de 8 006,6 m² à l'entreprise 7105509 Canada inc. au cout de 1,10 \$/m².

Par la même résolution, les membres du conseil municipal autorisent le directeur général et secrétaire-trésorier ou la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe ainsi que le maire ou la mairesse suppléante à signer, pour et au nom de la municipalité, tous les documents nécessaires dans ce dossier.

7.1. Aucune demande n'a été soumise au comité des dons.

Résolution 2020-10-249

**Demande d'appui – Tremplin
travail – Colore ton village**

Proposé par monsieur Bruno Côté, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec de donner leur appui au

projet *Colore ton village* préparé et présenté par Tremplin travail. L'organisme souhaite implanter un projet qui consiste à embellir notre village en peignant les bancs de parc, les bornes fontaine, les traverses de piéton, etc. en impliquant les jeunes du secondaire. Le projet devra être soumis à la municipalité pour approbation avant sa réalisation.

Résolution 2020-10-250

Demande d'appui – Tremplin travail – Une Halloween pas comme les autres

Proposé par monsieur Frédéric Caron, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec de donner leur appui au projet *Une Halloween pas comme les autres* préparé et présenté par Tremplin travail. L'organisme souhaite impliquer les jeunes du secondaire afin d'organiser une fête d'Halloween sous forme de circuit sans contact sur le terrain de balle-molle. Ce projet sera possible seulement s'il obtient l'aval de la Santé publique.

-
- 8.1. Monsieur Joël Charest, directeur général et secrétaire-trésorier, fait le suivi de la rencontre régionale d'intervention en sécurité civile du 29 septembre dernier concernant la situation actuelle de la COVID-19.
- 9.1. Comme certains documents sont encore manquants, ce point est reporté à une séance ultérieure.
-

Résolution 2020-10-251

Transport – Asphaltage des rues

Proposé par madame Manon Lacroix, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser le rapiéçage de certaines sections des rues de l'Église, Fenderson, Keable, boulevard Joubert et route 132 selon les soumissions transmises par Eurovia Québec Construction inc. les 16 et 23 septembre dernier. Les montants des travaux se détaillent de la façon suivante :

<u>Emplacement des travaux</u>	<u>Cout estimé (taxes incluses)</u>
Rue de l'Église	7 175.47 \$
Boulevard Joubert	4 082.21 \$
Route 132 (à la hauteur du 97), rues Fenderson et Keable	13 938.86 \$
TOTAL	25 196.54 \$

Résolution 2020-10-252

Transport – Travaux publics – Nomination du chef d'équipe

Proposé par madame Marie Element, conseillère, et résolu

unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'assigner la fonction de chef d'équipe, travaux publics, pour une période de douze (12) mois ayant débuté le 1^{er} octobre 2020, au salarié Martin Roy.

Par la même résolution, les membres du conseil municipal autorisent le directeur général et secrétaire-trésorier ou la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe ainsi que le maire ou la mairesse suppléante à signer, pour et au nom de la municipalité, la lettre d'entente 2020-03 entre la municipalité de Sayabec et le syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1142.

Par ailleurs, les parties devront se rencontrer avant le 1^{er} octobre 2021 pour évaluer si l'entente signée répond bien aux besoins mutuels et statuer sur l'orientation définitive à y donner. L'entente signée continuera de s'appliquer jusqu'à ce qu'une telle orientation définitive soit convenue.

Résolution 2020-10-253

Transport – Travaux publics – Fin de probation

Proposé par monsieur Frédéric Caron, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec de confirmer la fin de la période de probation de 90 jours travaillés complétée avec succès par monsieur Jeannot Lemieux.

11.1. Monsieur Marcel Belzile, maire, présente la demande de dérogation mineure DPDRL200166 présentée par monsieur Sylvain Pouliot pour sa propriété au 14, chemin Turcotte :

La demande est la suivante :

- Le requérant désire construire un bâtiment complémentaire (garage) dérogoire de ±4.27m X 8.53m X 4.54m de hauteur.

Extrait du règlement de zonage 2005-04 :

7.4.3. Normes relatives aux garages privés isolés ainsi qu'aux remises, en association avec un usage principal résidentiel

[...]

4° Gabarit :

La superficie au sol du bâtiment accessoire ne doit pas excéder 75 % de la superficie au sol du bâtiment principal et cette même superficie au sol ne doit également pas excéder 10 % de la superficie totale du terrain, jusqu'à concurrence de 75 m² ;

La hauteur maximale ne doit pas excéder celle du bâtiment principal, jusqu'à concurrence de 5 mètres.

Raison de la demande :

Le requérant veut bâtir un bâtiment accessoire assez grand pour y ranger son ponton. Le projet dérogerait de ±10.55 m².

Monsieur le maire demande aux personnes intéressées de se prononcer sur cette demande de dérogation mineure.

Résolution 2020-10-254

**Urbanisme – Dérogation
mineure – Monsieur Sylvain
Pouliot**

CONSIDÉRANT QU' un avis public a été publié invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE les personnes présentes ont pu se faire entendre par le conseil relativement à cette demande;

Il est proposé monsieur Hugues Berger, et résolu au vote à 3 voix contre 2 voix par les membres du conseil municipal de Sayabec, suivant les recommandations du comité consultatif d'urbanisme, d'accepter la demande de dérogation mineure DPDRL200166 demandée par monsieur Sylvain Pouliot pour sa propriété au 14, chemin Turcotte à Sayabec.

Résolution 2020-10-255

**Urbanisme – Nomination au
Comité consultatif
d'urbanisme**

CONSIDÉRANT QU' un siège est à pourvoir sur le comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Dany Ouellet a démontré son intérêt à occuper un siège au comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par monsieur Bruno Côté, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec de nommer monsieur Dany Ouellet afin qu'il siège sur le comité consultatif d'urbanisme. Ce comité est mandaté par le conseil municipal pour donner des avis sur les demandes qui lui sont soumises en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire.

Résolution 2020-10-256

**Urbanisme – Modification du
plan d'urbanisme et du
règlement de zonage – Offre
de services**

Proposé par monsieur Frédéric Caron, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'accepter l'offre de services 2020-20 du service d'urbanisme de la MRC de la Matapédia afin de leur confier le mandat pour la préparation de la modification du plan d'urbanisme et du règlement de zonage.

Résolution 2020-10-257

**Aménagement – Plantation
d'arbres – Comité de travail**

Proposé par madame Manon Lacroix, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec de nommer

madame Chimène Ngomanda, directrice adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, madame Marie Element, conseillère, monsieur Patrick Santerre, conseiller, de même que monsieur Martin Roy, chef d'équipe aux travaux publics, afin qu'ils forment le Comité responsable de la plantation des arbres sur la rue Boulay, sur le terrain du CN, le long du chemin de fer.

Résolution 2020-10-258

Loisir – Comité pour les jeux d'eau – Demande du 125^e

Proposé par monsieur Bruno Côté, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'ajouter madame Line Chouinard comme représentante du comité du 125^e sur le comité responsable du projet de jeux d'eau à Sayabec.

Résolution 2020-10-259

Loisir – Sentiers Mic-Mac – Entente de gestion avec le Comité de développement

Proposé par madame Manon Lacroix, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser monsieur Joël Charest, directeur général et secrétaire-trésorier, ou en son absence, madame Chimène Ngomanda, directrice adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, ainsi que monsieur Marcel Belzile, maire, à signer pour et au nom de la municipalité l'entente pour la gestion des sentiers Mic-Mac par le Comité de développement socio-économique de Sayabec.

Résolution 2020-10-260

Loisir et culture – Centre de conditionnement physique - Remboursement

CONSIDÉRANT les mesures mises en place par le gouvernement afin de limiter la propagation de la COVID-19;

CONSIDÉRANT la fermeture du centre de conditionnement physique en date du 15 mars jusqu'au 12 juillet 2020 inclusivement;

CONSIDÉRANT que madame Rebecca Robichaud avait pris un abonnement de trois (3) mois débutant le 21 février 2020 qu'elle n'a pas réactivé lors de la reprise des activités le 13 juillet 2020;

CONSIDÉRANT la demande de madame Robichaud pour un remboursement de la partie non utilisé de son abonnement au centre de conditionnement physique;

CONSIDÉRANT que madame Robichaud ne désire pas reprendre son abonnement en regard de la situation actuelle de la COVID-19;

	NR-1304	59 200.68 \$	5 905.27 \$	2 960.03 \$	2 952.64 \$	62 153.31 \$	68 065.98 \$	31-août-20
								Surveillance
Eurovia Québec Construction inc.	18000735	899 291.60 \$	89 704.34 \$	44 964.58 \$	44 852.17 \$	944 143.77 \$	1 033 960.52 \$	28-août-20
								Décompte #3
	18000736	-1 710.14 \$	-170.59 \$	-85.51 \$	-85.30 \$	-1 795.43 \$	-1 966.24 \$	28-août-20
								Retenue #3
	18001091	1 166 675.61 \$	116 375.89 \$	58 333.78 \$	58 187.95 \$	1 224 863.55 \$	1 341 385.28 \$	30-sept-20
								Décompte #4
	18001092	-5 629.67 \$	-561.56 \$	-281.48 \$	-280.78 \$	-5 910.45 \$	-6 472.71 \$	30-sept-20
								Retenue #4
TOTAL		2 209 368.84 \$	220 384.55 \$	110 468.44 \$	110 192.29 \$	2 319 561.10 \$	2 540 221.83 \$	

Par la même résolution, les conseillers municipaux autorisent qu'une somme de 2 319 561.10 \$ comprenant le sous-total des factures et 50 % de la TVQ soit payée par le règlement 2020-04. Les montants de la TPS ainsi que les 50 % restants de la TVQ pour un montant total de 220 660.73 \$ demeurent payés par le budget courant au compte 500714 aux fins de réclamation gouvernementale.

Résolution 2020-10-263

Réfection de la route du Lac-Malcolm – Directives de changement

Proposé par monsieur Frédéric Caron, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser monsieur Joël Charest, directeur général et secrétaire-trésorier, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Sayabec, les directives de changement suivantes :

- DC-C10 concernant la modification du profil des fossés proposés entre 5+480 ainsi qu'entre 5+800 et 5+950;
- DC-C16 concernant la modification du ponceau TBA 450 mm au chainage 4+720 (d);
- DC-C17 concernant la modification du ponceau TBA 450 mm au chainage 0+085 (g);

Par la même résolution, les membres du conseil acceptent les frais reliés à chacune des directives de changement pour un total de 7 105.37 \$, plus taxes, soit :

- 1 607.80 \$, plus taxes, pour la DC-C10;
- 3 884.76 \$, plus taxes, pour la DC-C16;
- 1 612.81 \$, plus taxes, pour la DC-C17.

14.1c. Monsieur Joël Charest, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose une dénonciation de contrat de l'entreprise Les Excavations Léon Chouinard et fils Ltée dans le cadre du projet de réfection de la route du Lac-Malcolm.

AFFAIRES NOUVELLES :

- 15.1. Madame Manon Lacroix, conseillère, tient à remercier la municipalité de Sayabec et les employés des travaux publics qui ont participé aux funérailles de monsieur Jean-Claude Ouellet, ancien employé, décédé le 9 septembre dernier.
- 15.2. Monsieur Hugues Berger, conseiller, fait un résumé des discussions tenues lors de la séance de travail des membres du conseil municipal concernant la sécurité routière dans les rues du village.
-

Période de questions :

Il est tenu une seconde période de questions au cours de laquelle les personnes présentes dans la salle sont invitées à poser leurs questions.

Résolution 2020-10-264

Levée de la séance

Proposé par madame Manon Lacroix, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec que la séance soit levée à 22 h 15.

Marcel Belzile
Maire

Joel Charest
Directeur général et secrétaire-
trésorier

Je, Marcel Belzile, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

JC/ib